

Centre Mohamed Hassan Ouazzani

Le bilan de la mise en œuvre de la Constitution de 2011 en débat

Le Centre Mohamed Hassan Ouazzani pour la démocratie et le développement humain a organisé, jeudi dernier à Casablanca, à la veille de journée internationale de la démocratie, un colloque autour du thème «Le processus démocratique au Maroc depuis 2011, quel bilan ?» Des universitaires et des chercheurs ont éclairé de leurs commentaires et analyses la thématique débattue.

«Le processus démocratique au Maroc depuis 2011, quel bilan ?» C'est le thème de la troisième rencontre annuelle organisée jeudi par le «Centre Mohamed Hassan Ouazzani pour la démocratie et le développement humain». Événement ayant lieu à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, mais aussi en célébration de la mémoire de Mohamed Hassan Ouazzani décédé un 9 septembre 1978. Selon Houria Ouazzani Touhami, la présidente du centre et fille du défunt, le thème choisi par le conseil scientifique du Centre «touche à une question d'une brûlante actualité, la mise en place d'institutions démocratiques. C'était d'ailleurs la préoccupation majeure de Mohamed Hassan Ouazzani au moment de la libération du pays, celle de doter le Maroc d'une Constitution démocratique. Cet objectif sera au cœur de son combat jusqu'à la fin de sa vie», a-t-elle expliqué en introduisant les débats de cette rencontre. Justement, la nouvelle Constitution de 2011 et l'opportunité qu'elle a offerte d'accéder à un système démocratique ont été les principaux points qui ont prévalu tout au long de cette journée. Ainsi, dans ce cadre, le professeur

de sciences politiques Abdelouhab Maalmi a analysé «la politique étrangère dans la Constitution de 2011». Dans son analyse, il a évoqué l'évolution de la pratique de la politique étrangère avant et après juillet 2011, date de l'adoption de la nouvelle Constitution. Il a expliqué que la nouvelle Loi fondamentale comportait de nombreuses dispositions qui indiquent que la politique étrangère constitue un domaine partagé entre le Souverain, le gouvernement, le Parlement et les formations politiques. Par ailleurs, il a critiqué, dans ce sens, les partis politiques qui ne disposent pas d'une doctrine en la matière. Il en a voulu pour preuve le bilan de Saâd Ed-dine El Othmani à la tête du ministère des Affaires étrangères (de janvier 2012 à octobre 2013) qui était un bilan négatif, selon lui. Il a ainsi soutenu que le gouvernement ne jouait pas le rôle qui était le sien à ce niveau.

Pour sa part, le constitutionnaliste Mohamed Madani a expliqué l'importance des lois organiques et des autres textes de loi intervenant dans la mise en œuvre de la Constitution pour accéder à une vie démocratique. Selon lui, les dispositions législatives (lois organiques et lois ordinaires) qui ont accompagné le «tanzil» (mise en œuvre) de la Constitution ont affaibli le contenu avancé de cette Loi fondamentale. En conclusion, il a regretté que la nouvelle Constitution n'ait pas permis de changer significativement les règles du jeu politique.

Par ailleurs, la deuxième partie du débat a focalisé sur le Parti de la justice et du développement (PJD). Il était question de faire le bilan de l'expérience de ce parti au gouver-



La nouvelle Constitution de 2011 et l'opportunité qu'elle a offerte d'accéder à un système démocratique ont été les principaux points débattus.

nement et de l'analyse de son discours. Le professeur de sciences politiques et de droit constitutionnel Rachid Mouqtadir a rappelé les sujets qui ont été défendus par ce parti alors qu'il faisait partie de l'opposition. Selon lui, il ne les défendait plus de la même manière, jugeant ainsi négatif son bilan par rapport aux promesses faites au départ. En revanche, il a considéré comme positif le bilan législatif réalisé par le PJD et ses alliés de la majorité sous le gouvernement Abdelilah Benkirane. S'agissant du discours de ce parti, Okacha Ben Elmostafa, enseignant chercheur

en sociologie politique et droit public, a posé la question de savoir si le PJD adoptait un discours religieux ou plutôt un discours pragmatique. Il a estimé, en citant des faits, que le PJD est passé de l'utilisation d'un discours religieux (avant de faire partie du gouvernement) à un discours pragmatique. Il est même allé jusqu'à qualifier le PJD d'être l'équivalent d'un parti national libéral, un parti qui défend le «libéralisme sauvage». Selon lui, le PJD met en avant un discours laïc et non plus un discours islamiste. ■

Brahim Mokhliss

Sous le Haut Patronage de S.M. le Roi Mohammed VI

Le Maroc abrite le dixième congrès de la Ligue des Conseils de la choura, des Sénats et des Conseils similaires d'Afrique et du monde arabe

La Ligue des Conseils de la choura, des Sénats et des Conseils similaires d'Afrique et du monde arabe se réunit les 20 et 21 septembre à Rabat. Organisé sous le Haut Patronage de S.M. le Roi Mohammed VI, cet événement s'inscrit dans le cadre de la mise en place des directives royales visant à consolider le rôle du Royaume dans le continent africain et le monde arabe.

La Ligue des Conseils de la choura, des Sénats et des Conseils similaires d'Afrique et du monde arabe qui tiendra son dixième congrès et son 11e Conseil, les 20 et 21 septembre à Rabat, sous le Haut Patronage de S.M. le Roi Mohammed VI, se veut un espace de dialogue, de concertation et de consolidation de la diplomatie parlementaire. Selon son statut, cette Ligue

prône le respect du principe du bicaméralisme parlementaire, du rôle actif de la diplomatie parlementaire dans l'édification des relations de coopération et de partenariat dans les domaines politique, économique et culturel entre les pays membres, ainsi que l'instauration d'un espace de dialogue, de coordination et de concertation, respectant les intérêts et les aspirations communs des pays africains et arabes. La Ligue contribue, également, à renforcer la coopération internationale à travers le soutien et l'accompagnement des efforts parlementaires arabes, africains et islamiques déployés dans les forums régionaux et internationaux. Dans ce sens, les pays membres de la Ligue soulignent le rôle important des Parlements quant à la préservation des valeurs de la démocratie et des droits de l'Homme, tout en mettant l'accent sur l'établissement d'un part-

enariat efficace entre la société civile et les gouvernements, et sur le soutien du rôle de la femme pour la réalisation d'un développement global et durable pour tous les pays de la Ligue. L'assemblée constitutive de La Ligue, dont le siège est à Sanaa (Yémen), a eu lieu les 6 et 7 juin 2002 à Rabat, à l'initiative de la Chambre des conseillers. Ses réunions, qui auront lieu au siège de la Chambre des conseillers, interviennent dans un contexte régional et international particulier. Elles examineront plusieurs questions et sujets de grande importance d'ordre africain et arabe, avec la participation des pays membres et des représentants d'organisations régionales, continentales et internationales. L'événement s'inscrit dans le cadre de la mise en place des directives de S.M. le Roi Mohammed VI visant à consolider le rôle du Royaume dans

le continent africain et le monde arabe, ainsi que sa vision stratégique renouvelée et intégrée, développée à maintes occasions, pour renforcer les liens multidimensionnels entre le Maroc et les pays du monde arabe et africains, a indiqué, la Chambre des conseillers dans un communiqué. La rencontre contribuera de manière qualitative à l'enrichissement du dialogue, des discussions et des consultations afro-arabes concernant les questions stratégiques à l'ordre du jour, selon la même source. Elle sera également une occasion pour donner un nouveau souffle à la coopération afro-arabe, conformément à une stratégie de développement globale et une vision africaine et arabe participative, complémentaire et solidaire basée sur la consolidation des intérêts économiques et des liens humanitaires entre les pays membres. ■

L.M.

المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب
Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable

قطاع الكهرباء
Branche Electricité

APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre de la mise en place par la Direction Régionale Distribution Tanger d'un réseau de prestataires externes assurant l'encaissement des factures d'électricité (Points d'Encaissement Externes PEE et distribution des lampes à basse consommation), un appel à candidature est lancé pour la sélection des futurs prestataires dans les provinces et les préfectures suivantes :

Province ou Préfecture	Agence de services Provinciale	Adresse	Agence de Services concernée	Les quartiers ou communes concernées
Al Hoceima	Al Hoceima	Avenue Abdokrim Khattabi, Al Hoceima	Al Hoceima	- Quartier Sidi Abed - Quartier Salam - Quartier Calabonita - Quartier Tghamime
Al Hoceima	Al Hoceima	Avenue Abdokrim Khattabi, Al Hoceima	Targuist	- Centre commune BNI AHMED IMCKZEN - Centre Commune ZERKET - Centre Commune BNI BOUNSAR - Centre Commune BNI BOUJHIBT - Centre Commune BNI AMART
Al Hoceima	Al Hoceima	Avenue Abdokrim Khattabi, Al Hoceima	Issaguen	- Centre commune TARZOUT - Centre Commune TAMSSAOUT - Centre Commune KETAMA
Ouazzane	Ouazzane	Avenue Ibn KHALDOUN, Ouazzane	Ouazzane	- Centre commune MZEFROUN - Centre Commune ASJEN - Centre Commune BNI QOLLA
Tetouan	Tetouan	Avenue Mohammedia, Tetouan	Ben Karrich	- Centre Commune HAMRA
Chefchaouen	Chefchaouen	Avenue Allal Fassi, Chefchaouen	Chefchaouen	- Dar Akoubaa
Larache	Larache	Hay khakhal	Ksar El Kebir	- Centre ville Ksar El Kebir

Le dossier est à retirer auprès des Agences des Services Provinciales précitées entre le 18/09/2017 à 9h et le 22/09/2017 à 15h00.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs soumissions, contre un récépissé, au siège des Agences des services Provinciales ou aux Agences des Services en question.
- Soit envoyer leurs soumissions par courrier recommandé, avec accusé de réception, aux Agences des services précitées. La date limite de dépôt des candidatures est : le 29/09/2017 à 15h00

NB : les plis parvenus après la date limite ci-dessus ne seront pas acceptés.

(42568/17)

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNÈS

المملكة المغربية
وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
المدرسة الوطنية للفلاحة بمكناس

AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT D'UN PROFESSEUR ASSISTANT

L'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès organise un concours, session de novembre 2017, pour le recrutement d'un (01) professeur assistant dans la discipline suivante :
Technologie Agroalimentaire : un (01) poste.
Ce concours est ouvert aux candidats Marocains titulaires de Doctorats ou diplômés équivalents qui sont âgés de moins de quarante-cinq (45) ans pour les non fonctionnaires.

Dossier de candidature :

- demande manuscrite et un curriculum vitae (CV) ;
- 2 copies certifiées conformes de la Carte Nationale d'Identité ;
- 2 extraits d'acte de naissance (ne dépassant pas trois mois).
- 5 copies certifiées conformes des diplômes et titres et une copie de décision d'équivalence légalisée (le cas échéant) ;
- 5 copies de la thèse de doctorat ;
- 5 exemplaires de l'ensemble des travaux de recherche personnels ou en collaboration comportant notamment des articles, ouvrages et monographies;

Le dossier de candidature est à déposer à la Direction de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès sise à Km 10 route haj kaddour, Meknès et ce, avant le mercredi 04 octobre 2017 à 15h, délais de rigueur.

NB :

- Les fonctionnaires intéressés par le concours doivent présenter une autorisation de participation délivrée par l'Administration employeur.
- Tout dossier incomplet sera rejeté.

(42272/17)

2M
SOREAD-2M

APPEL D'OFFRES OUVERT

A.O N° DT/EH/08/2017
Séance publique

SOREAD-2M LANCE LE PRESENT APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE REPORTAGE POUR SON SIEGE.

Le cahier des charges est à retirer auprès du Bureau d'Ordre sis au siège de SOREAD-2M, km 7,300 Route de Rabat Ain-Sébaâ, 20580 Casablanca – Maroc.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **100.000,00 DH (Cent Mille Dirhams)**

Chaque soumission doit être composée de trois enveloppes fermées distinctes et comme suit :

Dossier administratif
Dossier technique
Offre financière

Les pièces justificatives à fournir (administrative, technique et financière), sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

Les soumissionnaires doivent déposer leurs offres :

- Soit, au Bureau d'Ordre de SOREAD-2M à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 11/10/2017 avant 10h00mn ;
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance publique et avant l'ouverture des plis.

L'ouverture publique aura lieu le 11/10/2017 à 10h00mn au siège de SOREAD-2M.

(42444/17)